

Établissement public Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national

Séance du 9 juillet 2025

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
des Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national
du 7 avril 2025

Délibération n° 2025-13

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2024-1219 du 27 décembre 2024 portant création de l'établissement public Mobilier national - Musée national de céramique - Musée national Adrien Dubouché - Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Atelier de recherche et de création - Ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay,

DECIDE :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration des Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national du 7 avril 2025 placé en annexe à la présente délibération est adopté.

Fait à Limoges, le 16/07/2025
Pour le Conseil d'administration
Le président
Hervé Lemoine



Établissement public du Mobilier national - Musée national de céramique - Musée national Adrien Dubouché - Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Atelier de recherche et de création - Ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay

Séance du 9 juillet 2025

Procès-verbal de la séance
du Conseil d'administration du 7 avril 2025

Procès-verbal de la séance du 7 avril 2025
--

Étaient présents :

- En qualité de membres du conseil de l'administration :

- Pour les représentants de l'État :
 1. Madame Delphine FOURNIER, représentant Monsieur Christophe MILES, Directeur général de la création artistique du ministère de la Culture
 2. Monsieur François MOYSE chef du service des affaires financières et générales, représentant Monsieur Luc ALLAIRE, Secrétaire général du ministère de la Culture
 3. Madame Christelle CREFF, cheffe du service des musées de France, représentant Monsieur Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture au ministère de la Culture
 4. Monsieur Ducoeur MAFOUANA, adjoint au chef du bureau de la culture, de la jeunesse et du sport, représentant Madame Mélanie JODER, directrice du budget du ministère de l'Économie et des Finances
 5. Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles de la région île-de-France, représentant Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de paris
- Pour les personnalités qualifiées :
 1. Monsieur Hervé LEMOINE, Personnalité qualifiée, président des Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national
 2. Monsieur Grégoire DE LA RONCIERE, Personnalité qualifiée
 3. Madame Jeanne BECART, Personnalité qualifiée
- Pour les représentants du personnel :
 1. Madame Sylvie PERRIN, représentante du personnel CGT
 2. Monsieur Louis BOUSSEL, représentant du personnel CGT
 3. Madame Gwendaline VENET, représentante du personnel CGT
 4. Monsieur Philippe BESNARD, représentant du personnel CFDT

- Voix consultative :

- Monsieur Bernard GEOFFROY, Contrôleur budgétaire et comptable près le ministère de la Culture
- Monsieur Aurélien HOU, Agent comptable et chef du service budgétaire et comptable des Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national
- Madame Emmanuelle PETITDEMANGE, Administratrice générale
- Monsieur Mickael RONCIER-DESVAGES Administrateur général adjoint
- Madame Céline PAUL, Directrice du musée national de céramique à Sèvres

- Madame Valérie TARRISSE, Directrice des affaires financières de la Cité de la céramique – Sèvres & Limoges
- Madame Alexia NUSSBAUM, directrice des ressources humaines
- Madame Anne-Sophie VERGNE, chargée du suivi des opérateurs des métiers d'art, ministère de la Culture
- Madame Clotilde MERLUS, Cheffe du département de contrôle budgétaire du ministère de la culture
- Monsieur Yann FABÈS, directeur de la Manufacture de Sèvres
- Monsieur Jean-Charles HAMEAU, directeur du musée national Adrien Dubouché à Limoges
- Monsieur Marc BAYARD, directeur de la recherche et de l'innovation
- Monsieur Renaud PILLON, directeur commercial et de la diffusion
- Madame Cendrine DE SUSBIELLE, directrice des Manufactures nationales de création d'art textile
- Monsieur René-Jacques MAYER, directeur délégué à la création, la recherche et à la diffusion
- Madame Natascha JAKOBSEN, directrice du développement culturel et des publics
- Monsieur Emmanuel PENICAUT, directeur des collections du Mobilier national
- Monsieur Loïc TURPIN, directeur de la communication et des relations extérieures
- Monsieur Matéo D'YVOIRE, chef de cabinet du président
- Madame Estelle GUILLE DES BUTTES, adjointe au sous-directeur de la politique des musées, ministère de la Culture

- Étaient excusés

- Monsieur Émile-Roger LOMBERTIE, Personnalité qualifiée, donne voix à Mme Delphine Fournier
- Madame India MAHDAVI, Personnalité qualifiée, donne voix à M. Hervé Lemoine
- Monsieur Cyril COGNERAS, représentant du personnel CGT

Ordre du jour :

- 1) Budget rectificatif n°1 de l'établissement public Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national pour l'exercice 2025 (pour avis) 3

Le Conseil d'administration de L'Établissement public du Mobilier national - Musée national de céramique - Musée national Adrien Dubouché - Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie - Atelier de recherche et de création - Ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay s'est réuni le 7 avril 2025, par voie dématérialisée.

Monsieur LEMOINE, président de l'établissement public, ouvre la séance à 9h31. Il remercie les participants pour leur présence et procède à l'appel, par voie dématérialisée.

Douze des quinze membres à voix délibérative sont présents, auxquels s'ajoutent les pouvoirs de Madame MADHAVI et Monsieur LOMBERTIE confiés respectivement à Monsieur LEMOINE et Madame FOURNIER. Le chorum est atteint. La séance est ouverte à 9h49.

Monsieur LEMOINE annonce l'ordre du jour.

1) Budget rectificatif n°1 de l'établissement public Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national pour l'exercice 2025 (pour avis)

Monsieur LEMOINE présente le point unique inscrit à l'ordre du jour qui est le budget rectificatif n° 1 de l'établissement public.

Comme indiqué dans la note accompagnant le projet de BR n° 1, ce budget a pour objet d'apporter les modifications nécessaires au budget initial 2025 à la suite de la décision d'acquisition, par l'Etat, de deux trésors nationaux issus du service de la laiterie de Rambouillet, pour un total de 1,8 M€.

En effet, classées « Trésor national » en 2022, deux pièces issues du service de la laiterie de Rambouillet sont destinées à être acquises par l'Etat pour rejoindre les collections du musée national de Céramique en 2025.

Le pot à lait « à anse relevé » et le sucrier rond, aussi nommé « jatte à sucre », font partie d'un service en porcelaine réalisé à la manufacture de Sèvres et comprenant 65 pièces livrées en 1787 et 1788 pour la reine Marie-Antoinette. Cet ensemble était destiné à la laiterie construite à la demande de Louis XVI pour son épouse dans le domaine de Rambouillet.

Afin de faciliter la conclusion de la vente, l'établissement public Grand PALAIS-RMN-GP a été chargé de centraliser les fonds levés et de rétribuer l'acheteur. Les crédits alloués à cette acquisition se répartissent comme suit :

- 800 000 € issus de la subvention du Fonds du patrimoine 2024 versés directement à la RMN-GP ;
- 1 000 000 € provenant du mécénat de Hantang Culture versé aux Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national en cinq annuités de 2025 à 2029, à raison de 200 k€ par an. La convention sera signée le 4 avril 2025 mais nécessite que l'établissement fasse l'avance de 800k€ au cours de l'exercice 2025.

Le budget rectificatif n° 1 soumis au Conseil d'administration a pour but de transcrire les implications financières de ce montage pour l'établissement Manufactures nationales.

Concrètement, il comprend :

- une augmentation des dépenses d'investissement à hauteur d'1M€ ;
- une augmentation des recettes propres fléchées pour 200 k€, constituées du mécénat de Hantang Culture pour 2025 à la convention de mécénat entre Hantang Culture et les Manufactures nationales qui a été signée le vendredi 4 avril en présence de la ministre de la culture ;
- le prélèvement de 800 k€ sur le fonds de roulement, lesquels seront progressivement reconstitués par les versements de Hantang Culture pour les années 2026 à 2029.

Pour 2025 et à l'issue de ces opérations, le déficit budgétaire est porté à 1 299 257 euros, la capacité d'autofinancement à 1,4 M € et le fonds de roulement à 9,9 M€. Le niveau final de trésorerie s'élèvera à 7,9 M €.

Monsieur LEMOINE remercie les membres présents de bien vouloir faire part au Conseil d'administration de leurs remarques sur ce projet de BR N°1 par voix dématérialisée d'ici 10h15 au plus tard.

Monsieur BESNARD s'adresse au Conseil d'administration par voix dématérialisée et informe que la section CFDT-Culture-Sèvres-MN souhaite saluer le travail mené en amont afin de préserver ces éléments du patrimoine et de l'histoire de France en projetant de les faire entrer dans nos collections nationales.

Il explique que la section CFDT-Culture-Sèvres-MN souhaite faire apparaître au PV de cette instance un certain nombre de questions afin d'avoir un avis éclairé sur cet achat de 1,8 M € et pour pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause.

Les questions sont les suivantes :

- Quelle est la provenance et / ou l'identité du vendeur ?
- Quelles sont le ou les noms des experts et ou spécialistes ayant validé l'authenticité des pièces ?
- Comment ou sur quelle base la valeur des biens a-t-elle été estimée ?
- Quelle garantie avons-nous auprès du mécénat « Hantang Culture » sur le versement des 5 annuités ?
- Quelle sera l'impact du projet d'achat de céramique d'un montant de 1,8 M € sur le budget et le fonctionnement de l'EP ? Sur son fonds de roulement ? Sur la programmation des projets à venir ?
- Le mécénat « Hantang Culture » profite-t-il d'une défiscalisation ?

Monsieur BESNARD remercie les membres du Conseil d'administration pour leur attention.

Monsieur LEMOINE répond aux trois dernières questions de la CFDT comme suit :

- Pour la question « Quelle garantie avons-nous auprès du mécénat « Hantang Culture » sur le versement des 5 annuités ? », il répond que la convention signée avec Hantang Culture en présence de la ministre vendredi dernier a force juridique et engage les parties.
- Pour la question « Quelle sera l'impact du projet d'achat de céramique d'un montant de 1,8 M € sur le budget et le fonctionnement de l'EP ? Sur son fonds de roulement ? Sur la programmation des projets à venir ? », il répond que ce projet d'achat n'aura aucun impact sur le budget courant de l'EP ni sur la programmation des projets à venir car le montant de trésorerie permet parfaitement d'absorber l'avance que réalise notre EP dans le cadre de cette opération. Le prélèvement de 800 k€ sur le fonds de roulement sera progressivement reconstitué par les versements de Hantang Culture pour les années 2026 à 2029. Les crédits utilisés sur le fonds du roulement étaient issus des crédits obtenus dans le cadre du partenariat avec le Louvre Abu Dhabi et étaient fléchés vers l'acquisition de pièces pour les musées nationaux.
- Pour la question « Le mécénat « Hantang Culture » profite-t-il d'une défiscalisation ? », il répond que non.

Monsieur LEMOINE donne la parole à Madame PAUL pour répondre aux trois premières

questions.

Madame PAUL répond aux questions de la CFDT comme suit :

- À la question « Quelle est la provenance et / ou l'identité du vendeur ? », Madame PAUL répond que l'identité du vendeur (qui est passé par un mandataire, voir point suivant) est connue, d'autant qu'un contrat de vente avec lui sera signé par la RMN-GP et l'établissement public. Les deux pièces proviennent d'un héritage familial.
- À la question « Quelles sont le ou les noms des experts et ou spécialistes ayant validé l'authenticité des pièces ? », Madame PAUL répond que le mandataire de la vente est l'expert Cyrille Froissart
- À la question « Comment ou sur quelle base la valeur des biens a-t-elle été estimée ? », Madame PAUL répond que l'estimation s'est fondée sur une observation des prix sur le marché international, et notamment sur des pièces du service de Rambouillet passées sur le marché de l'art ces vingt dernières années (parties à l'étranger). Dans le cadre de la procédure d'acquisition d'un Trésor national en faveur d'un musée national, l'offre a été validée par la commission des acquisitions des musées nationaux et par le Conseil artistique des musées nationaux : cette offre a été acceptée par le vendeur, même s'il avait, semble-t-il des propositions d'acquisition bien plus élevées à l'étranger. Il était en effet attaché à ce que les œuvres restent en France. Tous les éléments de comparaison ont été transmis aux différentes commissions en charge de l'acquisition des musées nationaux.

Madame PERRIN demande au président s'il y a un risque, si pour une raison ou une autre le mécène ne peut pas honorer l'ensemble des paiements.

Monsieur LEMOINE répond à la question soulevée par Madame PERRIN en précisant que ces risques sont extrêmement limités s'agissant d'une convention ayant force obligatoire pour les parties.

Madame CREFF ajoute qu'il s'agit d'une acquisition remarquable et essentielle pour le musée de Sèvres, d'un ensemble de deux pièces du service de la laiterie de Rambouillet classé Trésor national et bénéficiant d'un soutien du fonds national du patrimoine à hauteur de 800 000 euros. Cette acquisition a été validée par le conseil artistique des musées nationaux et classée par la CCTN.

Monsieur LEMOINE remercie les membres du Conseil d'administration pour leurs contributions et met au vote le budget rectificatif. Pour ce faire, il remercie de bien vouloir adresser par retour de courriel le vote des participants d'ici 10h30 au plus tard.

La délibération portant budget rectificatif n°1 de l'établissement Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LEMOINE remercie très chaleureusement les membres du Conseil d'administration pour leur mobilisation ce matin autour de ce très beau projet pour notre maison.

Madame PAUL s'exprime au nom de l'équipe du Musée national de Céramique, et adresse ses remerciements les plus chaleureux et les plus sincères pour cette acquisition majeure : c'est un moment historique et savoir que ces deux œuvres vont entrer dans les collections nationales est infiniment émouvant. Elle souhaite que les membres du Conseil d'administration, ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce projet, reçoivent l'expression de toute leur gratitude et de toute leur reconnaissance.

Monsieur LEMOINE lève la séance de ce Conseil d'administration par voie dématérialisée à 10h46.

* * *